cipac

Formation

Droits d'auteur et art contemporain : principes juridiques, modalités de gestion et protection

Particulièrement prégnants aujourd'hui avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA), les enjeux liés à la protection, à l'application et à l'étendue du droit d'auteur sont partagés, dans le secteur de l'art contemporain, par les artistes-auteurs et leurs diffuseurs. C'est pourquoi cette formation propose d'appréhender le cadre juridique du droit d'auteur, pour éclairer les modalités contractuelles d'exploitation des œuvres et enfin permettre à chacun de s'approprier les moyens de protection comme de gestion de ces droits.

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements :
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référencé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5e alinea du CGI

PUBLICS
Cette formation s'adresse aux responsables de projets artistiques, aux personnes chargées de leur gestion ou de leur production, aux artistes-auteurs et commissaires d'exposition ainsi qu'à toute personne concernée par les questions relatives au droit d'auteur.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
→ Direction
→ Administration
→ Production culturelle

PRÉ-REQUIS
Professionnels d'au moins un an d'expérience dans les domaines de compétences visés.

FORMACODE® : 13243

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
→ Transmission de documents pédagogiques (déroulé de formation, références bibliographiques, outils de travail...).
→ Observation de cas pratiques.
→ Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION
Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée.
Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION
Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS
Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

CONTENU

1/ Identification des œuvres protégées par le droit d'auteur
• Définition de l'œuvre.
• Conditions de la protection.

2/ Identification de l'auteur et des ayants droit
• Détermination de l'auteur.
• Identification des ayants droit.
• Scénographes et commissaires d'exposition.
• Cas des œuvres créées par plusieurs auteurs.

3/ Contenu du droit d'auteur
• Droit moral.
• Droit patrimonial.

4/ Régime du droit d'auteur des agents publics

5/ Contrats d'exploitation et cession des droits
• Forme du contrat.
• Dispositions relatives aux droits cédés.
• Dispositions concernant la rémunération.

6/ Gestion collective des œuvres d'arts plastiques
• Intérêt de la gestion collective.
• Activités des organismes de gestion collective (OGC).
• Relations des diffuseurs avec les OGC

7/ Sanction du droit d'auteur : la contrefaçon
• Définition de la contrefaçon.
• Poursuites.

8/ Parasitisme artistique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :
→ Comprendre le cadre juridique de la protection du droit d'auteur.
→ Maitriser les enjeux des contrats d'exploitation des œuvres.
→ Identifier les modalités de gestion des droits.

FORMATRICE

Marie-Hélène Vignes • Avocate au barreau de Paris en droit d'auteur et droit de l'art, Fondatrice du cabinet Artwork Avocats.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : lundi 03 novembre 2025
Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation au total
Frais de formation : 430 euros coût net
Horaires : 10h-13h et 14h-18h
Lieu : Paris-République